

Le sénateur Barootes: Que dire de la taxe de vente provinciale? N'est-elle pas facile à percevoir, qu'elle se situe à 8, 9 ou 11 p. 100?

Le sénateur Frith: Repentez-vous! Le repentir est un baume pour l'âme.

Son Honneur le Président: À l'ordre, s'il-vous-plaît, honorables sénateurs.

PROJET DE LOI SUR LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Nathan Nurgitz, président du Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le rapport suivant:

LE JEUDI 12 DÉCEMBRE 1991

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-3, Loi concernant l'acquisition, la gestion et l'aliénation des immeubles du domaine public fédéral, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 5 décembre 1991, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président

NATHAN NURGITZ

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Doody, la troisième lecture de ce projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

[Français]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
LA LOI SUR L'EXPORTATION ET
L'IMPORTATION DE BIENS CULTURELS
LA LOI SUR L'INTERPRÉTATION DES
CONVENTIONS EN MATIÈRE D'IMPÔTS
SUR LE REVENU

LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE
DE L'IMPÔT

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE
LA LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD
ATLANTIQUE CANADA-TERRE-NEUVE
LA LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD
CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES
HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

PROJET DE LOI MODIFICATIF—PRÉSENTATION DU RAPPORT DU
COMITÉ

L'honorable Jean-Marie Poitras, président du comité sénatorial permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter le rapport suivant:

Le jeudi 12 décembre 1991

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en œuvre de l'Accord Atlantique Canada—Terre-Neuve, la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes, a, conformément à l'ordre de renvoi du lundi 9 décembre 1991, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement. La minorité au sein du Comité exprime son insatisfaction vis-à-vis du processus de l'étude du projet de loi au niveau du Comité.

Respectueusement soumis,

Le Président

JEAN-MARIE POITRAS

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Poitras, la troisième lecture de ce projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

● (1420)

[Traduction]

PROJET DE LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉSAT CANADA

PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-38, Loi prévoyant la prorogation de TéléSAT Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions et la cession des actions de Sa Majesté du chef du Canada.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Lynch-Staunton, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour du lundi 16 décembre 1991.)

ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ D'Étudier LES
POSSIBILITÉS D'ACTION POUR CONTENIR LES ÉMISSIONS

L'honorable Dan Hays: Honorables sénateurs, je donne avis que vendredi prochain, 13 décembre 1991, je proposerai:

Que le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles soit autorisé à